



Réglement ITER VITIS FRANCE

Iter Vitis France, association Loi 1901, relaie à l'échelle de l'hexagone le réseau européen "Iter Vitis, les chemins de la vigne" reconnu par le Conseil de l'Europe pour sa mission de valorisation des paysages culturels viticoles, témoins de notre héritage européen commun.

La production de vin a toujours été un symbole de l'identité européenne. Les connaissances techniques qui sous-tendent cette production ont pendant des siècles contribué à la construction d'une citoyenneté européenne commune aux régions, à leurs habitants, et à la construction des identités nationales.

Plusieurs pays du bassin méditerranéen partagent le même paysage culturel.

Un des principaux objectifs de cet itinéraire est de protéger ce patrimoine, en mettant en lumière son caractère unique, sa singularité région par région, terroir par terroir.

La mission

Promouvoir de façon concrète le patrimoine viticole européen considéré comme un bien matériel et immatériel ayant une grande valeur ajoutée,

Promouvoir la connaissance des zones viticoles et une meilleure diffusion de l'image et de l'identité culturelle européenne.

Souligner l'importance de protéger les vignobles et les paysages conformément aux lignes directrices de la Convention européenne du paysage, de l'UNESCO et de la Charte de Fontevraud,

Développer des actions visant à renforcer l'offre œnotouristique grâce à divers outils de promotion et des échanges de bonnes pratiques et de technologies,

Développer un véritable réseau fédérateur

Proposer des rencontres éducatives et culturelles, scientifiques, artistiques, sociales, économiques et touristiques entre adhérents à travers des projets, des initiatives et des activités partagées,

Conditions d'adhésion

Adhérer c'est s'associer à une démarche collective de partenaires nationaux et européens porteurs des valeurs de développement durable et défenseurs d'une approche culturelle et patrimoniale au bénéfice du développement touristique des territoires

L'engagement de l'adhérent :

- soutenir les actions d'animation initiées ou conduites par l'association Iter Vitis France
- encourager ses propres adhérents à participer en bénéficiant de tarifs préférentiels négociés,
- diffuser et échanger des informations avec les autres membres du réseau Iter Vitis,
- promouvoir l'itinéraire culturel Iter Vitis au travers de ses propres réseaux et ses documents de communication, en intégrant le logo et le lien vers le site web @itervitisfrance.
- respecter les décisions des membres du conseil d'administration

En tant que membre d'Iter Vitis France vous aurez l'opportunité de :

- représenter votre destination dans le réseau européen
- promouvoir votre structure dans l'UE
- publier vos événements sur les supports numériques dédiés
- rejoindre d'autres personnes de toute l'Europe
- participer à des visites d'échange de bonnes pratiques
- partagez votre expérience dans des ateliers traitant de sujets et thèmes spécifiques
- participer aux conférences et meetings européens
- prendre part à des partenariats pour des projets financés par l'UE et d'autres initiatives
- recevoir des informations d'autres réseaux européens

Conditions d'adhésion

Conditions d'adhésion

cotisation annuelle

Collège 1: Structures institutionnelles et promotionnelles en lien et œuvrant pour le secteur vitivinicole 700€

Collège 2: Structures interprofessionnelles vitivinicoles 1500€

Option sera donnée à l'interprofession d'associer des appellations qu'elle représente et à demander le référencement d'étapes d'intérêt moyennant une participation supplémentaire de 200€/an/ appellation (montant total plafonné à 4000€) hors participation à la fourniture d'une plaque supplémentaire*

Le référencement d'étapes fera l'objet d'un dépôt de candidature (voir critères spécifiques)

Collège 3: Autres structures professionnelles vitivinicoles 700€

Collège 4 : Structures publiques ou privées référencées sur la route culturelle REMCI VITIS 500€

L'association Iter Vitis France fournira à chaque adhérent une plaque distinctive à apposer sur le site administratif de la structure .

L'organisation de la cérémonie de remise de plaque reste à la charge de l'adhérent.

*Pour toute plaque distinctive supplémentaire la participation est fixée à 180€

Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser ou radier toute structure ne respectant pas ses engagements ou n'étant pas à jour de sa cotisation.

Bulletin d'adhésion ci après à compléter
à renvoyer accompagné de l'ensemble du présent règlement paraphé.



ITER VITIS FRANCE Adhésion 2023

Je soussigne(e),

Nom : Prénom :

Agissant en qualité de :

Pour le compte de (Nom de la structure)

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Souhaite adhérer à l'association IterVitis France
et intégrer le collège

- **Collège 1:** Structures institutionnelles et promotionnelles en lien avec le secteur vitivinicole (collectivité, intercommunalité, chambre consulaire, agence de développement économique ou touristique, fédération, association, autre...)
- **Collège 2:** Structures interprofessionnelles vitivinicoles
- **Collège 3:** Autres structures professionnelles vitivinicoles (syndicat, appellation, association, autre ...)
- **Collège 4 :** Structures publiques ou privées référencées sur la route culturelle REMCI VITIS (musée, centre d'interprétation, écomusée, structure assimilées, association culturelle, autre...)

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association, des conditions d'adhésion et du règlement.

Fait à

Le

Signature et cachet

Toutes les pages doivent être paraphées